



D.2021.02.10.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2021

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**2.2 – CoMMUTE : bilan du programme européen et engagement à poursuivre les actions déployées**

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La proposition CoMMUTE (UIA-02-352) a été déposée le 14 avril 2017 en réponse à l'appel à projet thématique « Mobilité urbaine » du programme de financement européen « Action Urbaine Innovante » (Urban Innovative Action - UIA).

Cette proposition avait pour objectifs cibles d'améliorer l'empreinte environnementale et sociétale de la plateforme aéronautique et aéroportuaire de la métropole toulousaine, en s'inscrivant dans les dispositions relatives à la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte :

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 afin de les diviser par quatre entre 1990 et 2050.
- Une diminution de 30% de la consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012, puis une baisse de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 avec un intermédiaire à 30% en 2030 sur la base de 2012.

Le 10 octobre 2017, CoMMUTE a été officiellement annoncé comme étant l'un des 5 projets retenus parmi les 93 propositions déposées en Europe.

Par délibération du 7 février 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la participation de la collectivité à ce programme.

Ce programme européen a pris fin le 31 janvier 2021. Un COPIL de clôture s'est tenu le 26 novembre 2020 et a permis de présenter le bilan et annoncer les suites proposées aux actions déployées.

Bilan du programme

Sur le dispositif de gouvernance :

- Toulouse Métropole en tant qu'autorité urbaine (seule entité administrative autorisée à déposer sur ce programme) a été le chef de file du projet.
- Le partenariat CoMMUTE s'est composé de 9 partenaires : Toulouse Métropole (coordinateur), Tisséo Collectivités, Sopra Steria, Airbus, AFNOR, Club d'Entreprises Réussir, ATR, ATB, Safran. L'aua/T est également intervenu en support technique.
- Tisséo Collectivités a été le coordinateur des actions innovantes, dans la continuité des activités d'écomobilité et de conseil en mobilité entreprise :
 - La gestion du changement de comportement de mobilité.
 - Des nouveaux modes de travail et organisation des espaces de travail.
 - Des services de mobilité.

Sur l'activité technique du programme :

Plusieurs axes de travail ont structuré l'activité technique du projet :

- La mise en place d'un système de management collaboratif de la mobilité. Cet axe de travail a été mené par Airbus, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.
- Le développement d'un outil d'aide à la décision et à la gouvernance de la mobilité urbaine. Cet outil a été développé par Sopra Steria avec le soutien des partenaires notamment sur la mise à disposition de données mobilité.
- Des expérimentations sur les modes de travail, les services à la mobilité et l'accompagnement aux changements. Les expérimentations réalisées par les entreprises partenaires ont été accompagnées par Tisséo Collectivités en tant que leader de cet axe de travail, en étroite collaboration avec le Club Entreprises Réussir.
- La coordination, la communication /dissémination et l'évaluation des actions du projet, portées par Toulouse Métropole avec l'appui de l'aua/T sur l'évaluation.

Tisséo Collectivités a piloté les activités suivantes :

- Analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires.
- Etat de l'art sur les mobilités domicile-travail et professionnelle en lien avec les évolutions récentes des modes de vies et des pratiques de mobilité.
- Accompagnement des entreprises partenaires dans la définition et l'élaboration d'un plan de mobilité inter-entreprises afin de faciliter la mutualisation, la coordination et la mise en œuvre des actions sur la zone.
- Sensibilisation des employeurs et les employés aux changements de comportements en faveur des nouveaux modes de travail, ou des nouvelles mobilités par le biais notamment d'animations, d'événements spécifiques, d'accompagnement au changement à travers des expérimentations innovantes.

Sur l'inscription du programme dans les politiques publiques portées par l'AOM :

Le programme CoMMUTE a répondu :

- Aux axes stratégiques de la politique d'Ecomobilité, délibérée en octobre 2016 :
 - Renforcement des partenariats avec le secteur économique et entrepreneurial pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants.
 - Mobilisation des établissements par bassins d'activités ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité autour des projets portés par Tisséo Collectivités.
 - Création d'une marque pour le service covoiturage et le repositionnement du référencement sur les réseaux numériques.
 - Mise en capacité de fédérer les initiatives privées et l'initialisation d'une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
 - Renforcement des partenariats publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et l'inscription dans les nouvelles structures liées au numérique.
 - Mobiliser et structurer une offre de services et location vélo ayant pour cible les salariés et les déplacements domicile -travail.
- A la mise en œuvre de la feuille de route de la collectivité :
 - Développement du réseau structurant et performant.
 - Adaptation des services à l'utilisateur au regard des systèmes d'information intégrée et d'aide aux déplacements.
 - Renforcement de l'efficacité des plans de mobilité en capacité de promouvoir des évolutions du management de la mobilité et de gestion des ressources humaines (télétravail, répartition des horaires de travail, ...).
 - Développement de l'usage du vélo par le biais de l'amélioration des itinéraires cyclables et le déploiement de services.
 - Développement de la voiture partagée en proposant notamment une solution globale de covoiturage.
- Aux orientations des schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération délibérés en décembre 2019 :
 - Déploiement de services vélo : ateliers de réparation, formations vélo-école et location longue durée.
 - Incitation à la pratique de la marche à pied pour le « dernier kilomètre ».

Sur le budget :

Le budget de Tisséo Collectivités était initialement de 553 000 euros, cofinancé à 80%, sur un budget total de 5,2 millions d'euros.

Le programme CoMMUTE a fait l'objet d'un avenant pour introduire des évolutions de programmes, avec des actions en faveur du développement de l'usage du vélo. Le budget total attribué à Tisséo Collectivités est monté à 1 084 815 euros, cofinancé à 80%.

Les consommations budgétaires et leurs couvertures par la subvention seront consolidées d'ici à avril, période programmée pour l'audit du programme par UIA.

Sur le résultat des actions :

Toutes les actions sont déployées :

- Création du comité local de la mobilité urbaine.
- Développement de l'outil digital de mobilité.
- Elaboration du plan de mobilité inter-employeurs.
- Déploiement du service de covoiturage.
- Aménagement de l'aire de covoiturage de Pibrac.
- Implantation de spots covoiturage.
- Refonte de la plateforme Covoitéo.
- Accentuation du télétravail.
- Animations en management de la mobilité.
- Actions de communication.

A l'exception :

- D'une part la navette autonome, en raison de l'inadéquation de cette solution face à la demande de mobilité sur le territoire aéroportuaire, des contraintes réglementaires d'expérimentation et des incidences de la crise sanitaire.
- D'autre part les expérimentations de tiers lieux et d'horaires modulés, notamment en raison des politiques managériales des entreprises et du contexte sanitaire depuis mars 2020.

De nouvelles actions sont déployées par Tisséo Collectivités, par avenant au programme européen :

- Services vélos : ateliers de réparation, vélo-école, location longue durée, outil digital Uwinbike.
- Ateliers « marchabilité du dernier kilomètre » entre le réseau Tisséo et les zones d'emplois.
- Itinéraires cyclables et résolutions de points durs autour de la plateforme aéronautique et aéroportuaire.

Un vaste plan de communication a été déployé pour accompagner aux changements, avec la création d'une identité de campagne et d'une signature « changer sa mobilité, on a tous à y gagner ! » :

- Phase 1 – 2019 : déclinaison stand, affiches, plaquette, flyers + bannières web // diffusion auprès des salariés par les entreprises.
- Phase 2 – 2020 : réalisation de 9 vidéos thématiques en motion design (vélo, covoiturage, transports en commun, télétravail, horaires modulés – générique).
- Phase 3 :
 - Fin 2020 réalisation de 4 témoignages de salariés sous forme de web série (covoiturage – télétravail – vélo – transports en commun).
 - Début 2021 réalisation d'une émission spéciale en direct sur le web « mobilités et travail ».

Les résultats du plan d'actions sont probants :

- Recul de l'utilisation de la « voiture solo », dont l'usage est passé de 70% à 61% pour les déplacements domicile-travail.
- Progression significative de l'usage du vélo, dont l'usage est passé de 10% à 15-20% selon les entreprises.
- Augmentation du télétravail, le nombre de télétravailleurs réguliers est passé de 6% à 55%.
- Progression du covoiturage comme mode « occasionnel », passant de 8% à 12%, et 15% des collaborateurs des entreprises partenaires utilisent l'application Karos.
- Une forte augmentation de la fréquentation pour les lignes TC desservant le secteur CoMMUTE entre 2017 et 2019 :
 - o +20% au global.
 - o Tramway : +17%.
 - o Linéo 2 : +23%.
 - o Lignes de bus structurantes : +16% à +25%.
 - o Autres lignes de bus : +4%.
 - o Cette augmentation est beaucoup plus importante que celle observée sur l'ensemble du réseau Tisséo sur la même période (+8%).
- Un impact du recul de l'usage de la voiture à l'échelle des 5 entreprises CoMMUTE (25 000 salariés) estimé à :
 - o 90 000 km de voiture et 17 tonnes de Gaz à Effets de Serre évités par jour.
 - o Un gain estimé de 12 kg COV, 52 kg de NOX, 3 kg de particules chaque jour.
- Un effet peu visible de la diminution de l'usage de la voiture sur le volume de trafic observé sur les deux axes structurants A620-RN 124 et RD 920, qui augmente de 1 à 4 % en fonction des postes de comptages.
- Un effet plus lisible de la diminution de l'usage de la voiture sur les axes secondaires de desserte, l'analyse des comptages indiquant une stabilité sur la période du programme hors 2020 :
 - o Trafic jour : + 0,1%.
 - o Trafic période de pointe : +0,7%.

Engagement à poursuivre les actions déployées

Le programme européen CoMMUTE induit une répliquabilité de certaines actions. Dans ce cadre, les suites proposées du programme pour Tisséo Collectivités sont :

- La mise en œuvre du plan d'actions du plan de mobilité inter-employeurs. Le pilotage sera assuré par le Club Entreprises Réussir, avec un accompagnement méthodologique du service de conseil en mobilité entreprise de Tisséo Collectivités, sans engagement financier mais avec la mise à disposition d'outils d'analyse territoriale, d'enquête mobilité et de communication.
Une convention de partenariat sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical.
- Le service de covoiturage Karos se poursuit jusqu'en décembre 2021.
En parallèle, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs étudieront les modalités de transfert du service Covoitéo (plateforme et spots covoiturage) avec un objectif de massification de l'usage du service Covoitéo en complémentarité de l'offre TC.
- Les services vélos seront poursuivis puisqu'ils sont mis en œuvre dans le cadre de marchés publics (engagement budgétaire d'un montant total de 309 154,77 euros sur les budgets 2020, 2021 et 2022). Les trois services « atelier », « vélo-école » et « location » prendront fin en octobre 2022. L'expérimentation de l'application digitale prendra

Ces services s'inscrivent dans la déclinaison du plan d'actions du schéma directeur cyclable d'agglomération et préfigurent l'évolution des services vélos portés par Tisséo Collectivités en sa qualité d'AOM.

- La poursuite dans le cadre d'un marché expérimental d'innovation de l'usage de la plateforme digitale de mobilité (pour un montant maximum de 100 000 euros), sur d'autres territoires de l'agglomération en accompagnement de plusieurs démarches de plan de mobilité inter-employeur.
Au-delà, un appel d'offre sera lancé pour disposer de façon pérenne de ce type d'outil, s'il s'avère utile pour la mission de conseil en mobilité entreprise.
- L'usage du terme CoMMUTEO pour nommer l'outil « plateforme extranet PME » adressé aux entreprises en démarches de plan de mobilité employeurs et informant de l'ensemble des prestations et services de conseil en mobilité portés par Tisséo Collectivités.

Seul le comité local de la mobilité urbaine ne sera pas reconduit par Tisséo Collectivités, afin de ne pas créer de confusion avec d'autres instances de travail : comité des partenaires, commissions territoriales vie du réseau et services associés, commissions territoriales plan de mobilité. Toutefois le comité local de la mobilité urbaine pourra utilement être reconduit dans le cadre spécifique du PMIE du Club Entreprises Réussir.

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

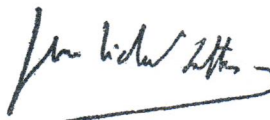
ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan du programme européen CoMMUTE.

ARTICLE 2 : CONFIRME l'intérêt de poursuivre les actions déployées, en cohérence avec les compétences de Tisséo Collectivités en termes de services vélos, de conseil en mobilité entreprises et de développement du covoiturage : accompagnement du PMIE CoMMUTE sans engagement financier, poursuite des marchés services vélos, usage expérimental d'un outil digital, objectif de massification de l'usage du service Covoitéo en complémentarité de l'offre Tisséo.

ARTICLE 3 : APPROUVE les engagements de la collectivité dans la poursuite du déploiement des actions du programme européen CoMMUTE.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210212-20210210-2-2D-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2021